



L'EXAMEN DU CORPS ENTIER AU MOYEN DES TECHNOLOGIES DE L'IRM OU DE LA TOMOGRAPHIE PAR ORDINATEUR

Enjeu

Certaines cliniques privées offrent maintenant aux personnes en santé un service appelé examen du corps entier. Moyennant certains frais, le personnel de ces cliniques utilise une technologie médicale perfectionnée pour examiner votre corps afin d'y déceler toute anomalie. Si vous pensez avoir recours à ce procédé, vous devriez être conscient que l'examen du corps entier comporte bon nombre de risques et ne présente aucun avantage reconnu pour la santé.

Contexte

IRM signifie imagerie par résonance magnétique. Ce procédé utilise un puissant champ magnétique statique et de l'énergie radioélectrique pour produire des images. La tomographie par ordinateur (ou assistée par ordinateur, si vous voulez) utilise de nombreuses images par rayons X, qui sont reconstituées en images générées par ordinateur. Ces technologies de pointe produisent des images qui permettent aux spécialistes de voir à l'intérieur du corps. Les examens par IRM et par tomographie par ordinateur sont aussi appelés imageries diagnostiques.

Au Canada, on a recourt à l'imagerie si un professionnel de la santé diplômé a examiné le patient et a déterminé que le procédé est nécessaire. Ces images produites par IRM ou par tomographie par ordinateur sont effectuées dans le but d'examiner la partie affectée du corps et elles sont effectuées par un technicien en radiologie agréé. Les résultats sont interprétés par un radiologiste diplômé.

Il est évident que les avantages surpassent les risques si les images produites par IRM ou par tomographie par ordinateur sont utilisées pour diagnostiquer chez les patients qui présentent des symptômes, ou pour surveiller le traitement de patients chez lesquels on a diagnostiqué une condition médicale. Toutefois, aucune preuve scientifique ne permet de recommander ces examens si vous ne présentez aucun symptôme ni aucune maladie.

Les risques pour la santé liés à l'examen du corps entier

L'examen du corps entier présente plusieurs risques pour la santé. La force des champs magnétiques utilisés pour l'IRM peut déplacer les implants métalliques, comme un stimulateur cardiaque de même que des broches ou des agrafes métalliques, ce qui peut déchirer ou déplacer des tissus mous. L'IRM peut aussi être liée à des effets biologiques, y compris la stimulation électrique de nerfs et l'échauffement de dérivations métalliques implantées, qui peut causer de graves brûlures. En outre, le champ magnétique du tomogramme peut magnétiser des objets situés à proximité qui peuvent devenir des projectiles dangereux.

L'examen du corps entier par tomographie par ordinateur vous expose à des degrés de radiation qui sont de 500 à 1 000 fois plus élevés que ceux d'une radiographie pulmonaire de routine, ce qui augmente le risque que vous développiez un radiocancer.

Si vous êtes en santé et que vous ne présentez aucun symptôme, l'examen



du corps entier donnera vraisemblablement des résultats soit négatifs soit douteux. Vous devriez comprendre que les résultats négatifs pourraient vous rassurer faussement puisqu'un grand nombre d'affections ne peuvent être diagnostiquées au moyen de ces technologies. Ces résultats pourraient vous amener à ne pas tenir compte des symptômes des affections à l'avenir, ce qui pourrait alors retarder le traitement. Vous devriez aussi être conscient que les résultats douteux peuvent être un indice de maladie ou une anomalie qui ne nuisent pas à votre santé. Dans les deux cas, les résultats douteux nous mènent à d'autres examens, y compris la chirurgie, les médicaments, l'anesthésie et les radiations. Ces examens, traitements et procédé, qui ne sont probablement pas nécessaires, pourraient représenter un risque pour vous.

À l'heure actuelle, aucune preuve n'indique que l'examen du corps entier chez les personnes bien portantes puisse soit déceler une affection grave plus tôt que les méthodes traditionnelles, soit amoindrir les effets de l'affection de quelque manière.

De plus, l'examen du corps entier fait appel à des ressources humaines et techniques coûteuses qui sont d'une plus grande nécessité pour les patients qui sont malades et qui requièrent des soins médicaux.

Réduire vos risques

Si vous êtes en santé et que vous ne présentez aucun symptôme, aucune raison ne vous pousse à vous exposer à un risque en subissant un examen du corps entier par IRM ou par tomographie par ordinateur. Si vous présentez des symptômes, consultez votre professionnel des soins de santé pour qu'il détermine si vous devez passer un test diagnostique spécifique. Santé Canada recommande qu'aucun procédé d'imagerie à des fins diagnostiques ne soit entrepris sans une évaluation clinique antérieure et une référence écrite d'un professionnel de la santé.

Le rôle de Santé Canada

Santé Canada réglemente l'importation et la vente des matériels médicaux et des dispositifs émettant des radiations au Canada en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et du Règlement sur les instruments médicaux. Les lois et règlements assurent la sécurité et l'efficacité de ces appareils à condition qu'ils soient utilisés de la manière autorisée. Aucune licence n'a été émise aux fabricants d'appareils d'IRM et de tomographie par ordinateur pour l'examen du corps entier.

Pour en savoir plus?

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :
Bureau des matériels médicaux,
Santé Canada
Pièce 1605,
Immeuble principal de Statistique
Canada
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
Téléphone : (613) 957-4786

ou

Protection contre les rayonnements
des produits cliniques et de
consommation, Santé Canada
775, chemin Brookfield
Ottawa (Ontario) K1A 1C1
Téléphone : (613) 954-6699

Pour des renseignements
supplémentaires sur des radiographies
consultez les articles suivants de
Votre santé et vous :

Exposition professionnelle au
rayonnement
[http://www.hc-sc.gc.ca/francais/
vsv/environnement/exposition.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/environnement/exposition.html)

Radiographies et grossesse
[http://www.hc-sc.gc.ca/francais/
vsv/aspect_medical/
radiographie.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect_medical/radiographie.html)

Vous pouvez aussi trouver de
l'information à propos de l'examen du
corps entier sur le site Web de la
United States Food and Drug
Administration (FDA) à l'adresse
suivante (anglais seulement) :
[http://www.fda.gov/cdrh/ct/
index.html](http://www.fda.gov/cdrh/ct/index.html)

Pour d'autres articles supplémentaires
de Votre santé et vous, visitez
le site :
<http://www.santecanada.ca/vsv>
Vous pouvez également
téléphoner au (613) 957-2991